



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 JUILLET 2022

L'An deux mille vingt-deux le 6 JUILLET à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 30 JUIN deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Madame Clémence DUCASTEL, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Laurent JANUEL (à partir du rapport 22/72), Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Madame Catherine POINSON.

Absents représentés : Monsieur Dominique CHARVOLIN (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Thomas SAUVAGE jusqu'au rapport 22/71), Monsieur Christian GAUTIER (a donné procuration à Monsieur Daniel SERANT).

Secrétaire de séance : Madame Anaïs VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

- C H A P O N O S T -

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire publique du mercredi 6 juillet 2022 à 19 h 30 ORDRE DU JOUR</p>
--

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022
- ✓ Adoption de l'ordre du jour

Rapport n°22/71 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

Communauté de communes de la vallée du Garon

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Rapport n°22/72 – TRANSITION ECOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Clémence DUCASTEL

Territoire engagé pour la transition écologique, label climat-air-énergie

Approbation de la stratégie et du plan d'action 2022-2026

Rapport n°22/73 – SPORT

Rapporteur : Monsieur Eric ADAM

Traçage des terrains de tennis couverts

Convention de fonds de concours entre la commune de Chaponost et l'association Tennis Club Brignais/Chaponost

Rapport n°22/74 – VIE ECONOMIQUE

Rapporteur : Madame Martine MORELLON

Règlement du marché des créateurs

Rapport n°22/75 – PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Cédric LAURENT

Travaux de réhabilitation de l'église Saint-Prix

Convention de fonds de concours n°2 entre le diocèse et la commune de Chaponost

Autorisation de signature

Rapport n°22/76 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le maire

Modification du tableau des effectifs

INFORMATIONS :

- Informations sur les marchés :
 - Produits d'entretien :
 - Lot 1 « Produits ménagers » avec Paredes pour 38 000 € max,
 - Lot 2 « Droguerie, essuyage et savons » avec Paredes pour 22 000 € max,
 - Lot 3 « Hygiène et restauration » avec Alpha Vallet (ADELYA) pour 8 000 € max,
 - Réfection des courts de tennis avec Laquet Tennis pour 76 836.20 € HT.
- Informations diverses



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

6 JUILLET 2022

Rapport n° 22/71 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur le maire

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON
RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES**

Exposé des motifs :

La Communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG) a été soumise à un contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC), depuis août 2020, sur la période de 2014 à 2022 inclus.

La CRC a adressé son rapport définitif à la CCVG en mars 2022. Lors de sa séance du 24 mai 2022, le conseil communautaire a également pris acte dudit rapport joint en annexe. Une synthèse non exhaustive a été proposée au conseil communautaire :

Points Positifs	Points à améliorer - recommandations
Finances saines – bonne qualité comptable	Mettre en place un mécanisme de provisionnement pour risques
Services mutualisés à forte valeur ajoutée	Améliorer la transparence budgétaire et mettre en place des procédures d'autorisation de programmes
Commande publique rigoureuse	Améliorer la gestion des dossiers de Ressources Humaines, des procédures de recrutement
Bon suivi de la DSP centre aquatique	Mutualisation Ressources Humaines à étudier

Aussi, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées à chaque conseil municipal et donner lieu à un débat.

Délibération :

Le conseil municipal, après débat :

- **Prend acte** du rapport de la Chambre régionale des comptes, annexé à la présente délibération, sur la gestion de la Communauté de communes de la vallée du Garon au cours des exercices 2014 à 2022,
- **Prend acte** de la tenue d'un débat sur ledit rapport.

VOTANTS	29
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	29



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

6 JUILLET 2022

Rapport n°22/72 – TRANSITION ECOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Clémence DUCASTEL

<p>TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE, LABEL CLIMAT-AIR-ENERGIE APPROBATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D’ACTION 2022-2026</p>

Exposé des motifs :

La commune de Chaponost est engagée dans la démarche Territoire engagé pour la transition écologique (TEnte), label Climat-Air-Energie (anciennement Cit’ergie) depuis le 17 mars 2021. L’ensemble de la collectivité est ainsi mobilisé dans la mise en œuvre de ce projet communal d’ampleur.

Cette démarche s’inscrit en cohérence avec le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Syndicat de l’Ouest lyonnais (SOL) approuvé en mai 2022. Elle permet à la commune de s’approprier et de mettre en œuvre concrètement le PCAET de l’Ouest lyonnais.

Les objectifs de la politique climat-air-énergie :

La ville de Chaponost se fixe ainsi les objectifs qualitatifs et quantitatifs suivants afin de contribuer à ceux du Plan climat air énergie territorial du Syndicat de l’Ouest lyonnais :

- Émissions de gaz à effet de serre :
 - -18.9 % d’émissions GES en 2030,
 - -59 % d’émissions de GES en 2050 par rapport à 2015.
- Production d’énergie renouvelable :
 - Consommations énergétiques de 2050 couvertes à hauteur de 50%,
 - Multiplier par 1.87 la production d’ENR en 2030,
 - Multiplier par 3.62 la production d’ENR en 2050.
- Qualité de l’air : les objectifs de la qualité de l’air sont directement liés aux consommations d’énergies et à la production d’énergie renouvelable
 - PM2.5 : -23 %,

- NOX : -19 %,
 - SOX : -24 %,
 - COV : -34 %,
 - NH3 : -11 %.
- Patrimoine de la collectivité :
 - 30 % de bâtiments (en surface) avec un DPE A ou B,
 - Eradiquer les DPE F ou G,
 - Valoriser les filières du territoire pour les produits biosourcés notamment le bois, les déchets et la biomasse agricole,
 - Développer les réseaux énergétiques : étudier l'opportunité de mettre en place un ou des réseaux de chaleur biomasse ou d'énergie de récupération.
 - Adaptation au changement climatique :
 - Préserver la ressource en eau : favoriser l'infiltration à la parcelle, optimiser les usages de l'eau, prévenir les risques d'inondation,
 - Aménager les espaces urbains pour végétaliser la ville et lutter contre les îlots de chaleur,
 - Soutenir une agriculture locale résiliente en développant les circuits courts, notamment via l'achat public,
 - Lutter contre l'artificialisation des sols en limitant les possibilités d'urbanisation nouvelle et en appliquant un coefficient de biotope dans l'instruction des actes d'urbanisme,
 - Intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion de l'énergie et des réseaux,
 - Sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique et aux stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Ces objectifs s'articulent avec ceux fixés par le SOL à l'échelle du PCAET et ceux fixés par la Communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG) au regard des compétences des différents acteurs.

La ville de Chaponost souhaite notamment poursuivre son implication aux côtés de la CCVG, compétente en matière de mobilité et gestionnaire de la voirie, pour favoriser les modes actifs dans les aménagements conjoints des espaces publics.

L'état des lieux et le plan d'actions :

La démarche Territoire engagé pour la transition écologique, label climat-air-énergie, déclinaison française du label européen European energy award (EEA), est portée par l'ADEME.

Territoire engagé climat-air-énergie, constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité, formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage politique et technique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La ville de Chaponost est évaluée sur la base de ses compétences propres sur 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Lors de 7 ateliers de travail, les services de la collectivité et des syndicats intercommunaux, accompagnés par la conseillère Territoire engagé climat-air-énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de Chaponost, engagées ou à venir, sur les thématiques énoncées.

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus.

Il a été présenté en commission « Voirie-travaux-circulation-cadre de vie-mobilités-sécurité-action écologique et citoyenne-eau et assainissement » le 20 juin 2022 et au comité consultatif « Action écologique et citoyenne et agriculture » le 23 juin 2022.

Il définit les priorités pour les années à venir et comprend notamment les éléments portant sur les moyens humains et financiers, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées et planifiées à court, moyen et long terme.

La conduite opérationnelle du processus Territoire engagé climat-air-énergie sera réalisée par la chargée de projets Développement durable de la commune.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de la démarche Territoire engagé climat-air-énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de Gaz à effets de serres (GES), de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Au vu de l'état des lieux de la commune sur les questions climat-air-énergie, les principaux axes de travail se situent principalement autour des thématiques liées au patrimoine bâti de la collectivité et à l'approvisionnement énergétique, eau, déchets.

Le domaine du patrimoine bâti a pour principal axe de travail la définition d'une stratégie de rénovation et de gestion, notamment via les actions et objectifs suivants :

- Étudier un scénario BBC rénovation à chaque nouveau projet : selon les résultats présentés, la collectivité évalue si le scénario BBC peut être retenu,
- Mettre en place un socle de connaissances solides :
 - Bilan annuel des consommations présenté à tous les élus,
 - Réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments soumis au décret tertiaire, réalisation et affichage des DPE pour tous les ERP (en priorité les catégories 1 à 4).
- Mettre en place d'un schéma directeur de la rénovation :
 - Réaliser un diagnostic des bâtis,
 - Elaborer des scénarios,
 - Mettre en œuvre les actions des scénarios pour chaque bâtiment avec pour ambition l'éradication des bâtiments avec un DPE F et G.

- Viser 30 % de bâtiments (en surface) avec un DPE A ou B en 2030 pour les nouvelles constructions et les rénovations,
- Etudier des scénarios pour moderniser les chaudières des bâtiments.

Le domaine de l'approvisionnement énergétique, eau, déchets se décline comme suit :

- Etudier le potentiel de création de réseaux de chaleur ENR sur la commune,
- S'associer et se manifester auprès du SOL pour l'étude des réseaux de chaleur urbain et/ou chaufferie bois,
- Mobiliser les partenaires (CCVG, SOL, SIGERLy) pour participer avec eux à une étude de potentiel sur la chaleur de récupération identifiée dans le PCAET,
- Développer le photovoltaïque sur la commune :
 - Etude Photovoltaïque sur toiture via un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en cours d'élaboration par le SIGERLy,
 - Encadrer l'installation du photovoltaïque au sol en zone naturelle et/ou agricole dans les documents d'urbanisme : anticiper le développement des productions d'énergies renouvelables photovoltaïque,
 - Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs sur l'intérêt du photovoltaïque sur toiture,
 - Soutenir le projet de centrale photovoltaïque citoyenne présent sur le territoire.

Les autres actions relatives aux domaines de la planification territoriale, la mobilité, l'organisation interne, la coopération et la communication sont jointes à la présente délibération.

Le plan d'action est constitué au total de 46 actions programmées sur 4 ans dont 23 nouvelles actions et 23 actions déjà en cours ou engagées.

La démarche fera l'objet d'une évaluation annuelle au travers de plusieurs indicateurs dont certains sont mentionnés ci-dessous à titre d'illustration :

- Améliorer la performance énergétique du patrimoine de la collectivité : part de bâtiments de classe A ou B, F ou G,
- Faire vivre le coefficient de biotope : surfaces artificialisées évitées (ha/an),
- Valoriser le potentiel photovoltaïque du patrimoine public : taux de production d'énergie renouvelables pour l'électricité sur le territoire (en %),
- Faciliter et sensibiliser les usagers à la pratique du vélo sur le territoire : augmentation de la part modale du vélo sur le territoire,
- Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics : pourcentage de marchés avec des clauses environnementales.

Clémence Ducastel présente les objectifs de la démarche, Anasthasia Chazottes poursuit la présentation, cf. diaporama ci-joint.

Jean-François Perraud souhaite savoir ce qu'il en est du diagnostic de performance énergétique (DPE) et des actions correctives sur les bâtiments communaux.

Anasthasia Chazottes précise que ces actions correctives seront examinées lors de la préparation budgétaire.

Catherine Poinson note que les DPE sont déjà en place dans le secteur privé et s'interroge sur le délai d'application dans le secteur public.

Anasthasia Chazottes précise que le secteur public est soumis au seul décret tertiaire.

Anne Arnoux souhaite savoir si un état des lieux de la consommation de nos équipements a déjà été réalisé et ne comprend pas cet objectif de 30 %.

Anasthasia Chazottes précise que la collectivité dispose déjà d'une visibilité sur la consommation de ses équipements et que 30 % constituent en effet un objectif minimum. La nature des travaux à conduire, les contraintes techniques et d'usage et leur coût seront des éléments déterminants.

Daniel Serant souhaite connaître l'impact de cette démarche sur le PLU.

Jean-François Perraud explique les difficultés de mise en œuvre car le PLU repose sur le code de l'urbanisme et non le code de la construction. Les règles d'urbanisme et les règles techniques diffèrent un certain nombre de fois.

Pour autant, un œil attentif est porté à la dimension technique des permis de construire.

Daniel Serant note que l'obligation de végétalisation des toitures a été abandonnée.

Jean-François Perraud rappelle que cette obligation ne fonctionnait pas en pratique. Il est préférable de s'inscrire dans une démarche volontaire plutôt que de l'imposer.

Daniel Serant s'interroge sur l'étude portant sur la création d'un réseau de chaleur.

Anasthasia Chazottes évoque une étude de potentialité sur certains groupements, elle cite également l'exemple du groupe scolaire Jean-Moulin et son petit réseau de chaleur.

Anne Arnoux souhaite savoir si le projet de méthanisation évoqué un temps est toujours d'actualité.

Monsieur le maire répond que le projet porté par des agriculteurs au cours du mandat précédent n'a pas pu aboutir faute de matières premières insuffisantes, si un nouveau projet devait être conduit, il serait plutôt porté par la CCVG.

En réponse à Marc Léonard, Jean-François Perraud précise que la source utilisée serait le bois.

Marc Léonard précise que cette étude de potentialité ne concerne pas que les seuls équipements publics, les équipements privés sont aussi concernés.

Anne Arnoux ne comprend pas bien en quoi va consister la mise en place d'une bourse d'innovation à la transition écologique et au développement durable et le rôle des comités consultatifs.

Monsieur le maire explique qu'il s'agira pour ces instances de proposer des projets concrets qui pourront donner lieu à des financements par la collectivité si ceux-ci sont jugés pertinents.

Il précise également que la commune n'a pas attendu le lancement de la démarche TEnTE pour mettre en œuvre des actions en faveur de la protection de l'environnement ou soutenir des associations engagées dans ce domaine ; il cite l'exemple du local rénové et mis à disposition par la ville à l'association Graines de possibles.

Françoise Dumas rappelle que les travaux des comités consultatifs ne font que démarrer compte tenu de la crise sanitaire, il faut leur laisser le temps de proposer des actions.

Daniel Serant indique ne pas avoir identifié d'actions dans le domaine des eaux pluviales.

Monsieur le maire répond qu'elles sont prévues sur les voiries et dans le cadre des projets de désimperméabilisation. Il évoque également le vote par le conseil municipal du nouveau règlement d'assainissement.

Jean-François Perraud rappelle l'obligation d'infiltration à la parcelle posée par le PLU ainsi que la mise en place du coefficient biotope.

Daniel Serant s'interroge sur les actions concernant les pesticides.

Anasthasia Chazottes précise que la compétence agriculture relève de la CCVG.

Anne Arnoux note que les pesticides s'infiltrent dans les eaux pluviales et qu'il n'est pas suffisant de considérer que ce sujet relève de la seule compétence de la CCVG.

Jérôme Crozet rappelle les nombreuses actions conduites par la CCVG dans le domaine de l'agriculture. Il précise également que la réglementation actuelle ne donne pas d'outils aux collectivités pour intervenir concrètement sur ce sujet. Il ajoute que Chaponost est classée en vert sur la carte de France compte tenu de son faible taux de pesticides.

Daniel Serant souhaite savoir si une évaluation sera réalisée chaque année.

Anasthasia Chazottes indique que l'évaluation fait partie intégrante de la démarche TEnTE et qu'elle sera conduite chaque année par la conseillère climat-air-énergie.

Monsieur le maire évoque la rencontre organisée le 7 juillet avec les agriculteurs afin d'échanger avec eux sur le marché de restauration scolaire et la manière de pouvoir y répondre. Un accompagnement du service commande publique leur sera proposé.

Jérôme Crozet précise que 5 exploitations sur 13 sont aujourd'hui intéressées pour fournir la restauration scolaire.

Daniel Serant souhaite savoir si le plan d'action prévoit une augmentation des surfaces nourricières et une réduction des exploitations de sapins.

Monsieur le maire répond que cela n'est pas prévu.

Clémence Ducastel précise que ce plan d'action a été présenté et débattu en commission et comité consultatif.

Jean-François Perraud indique être très satisfait de ce plan d'action et de la démarche dans son ensemble. Ils permettent de se fixer des objectifs et de les évaluer.

Anne Arnoux considère qu'il convient de mettre « les bouchées doubles » pour rattraper le temps perdu. 2030 est la date limite donnée par les experts avant de connaître une augmentation irréversible des températures.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la stratégie présentée ci-dessus et le plan d'action Territoire engagé climat-air-énergie tel que joint en annexe.

VOTANTS	29
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	29



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

6 JUILLET 2022

Rapport n°22/73 - SPORT

Rapporteur : Monsieur Eric ADAM

<p>TRACAGE DES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNE DE CHAPONOST ET L'ASSOCIATION TENNIS CLUB BRIGNAIS/CHAPONOST</p>

Exposé des motifs :

L'association Tennis Club Brignais/Chaponost a sollicité la commune en vue du traçage des terrains de tennis couverts. Le montant total des travaux s'élève à 6 562 € HT.

L'association Tennis Club Brignais/Chaponost s'engage à participer au financement à hauteur de 3 500 €.

La présente convention jointe en annexe a pour objet de préciser les modalités de participation de l'association aux financements des travaux dont la commune assure la maîtrise d'ouvrage.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention de fonds de concours entre l'association Tennis Club Brignais/Chaponost et la commune ci-annexée.

VOTANTS	29
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	29



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

6 JUILLET 2022

Rapport n°22/74 - VIE ECONOMIQUE

Rapporteur : Madame Martine MORELLON

REGLEMENT DU MARCHE DES CREATEURS

Exposé des motifs :

Afin de dynamiser son marché dominical, la commune de Chaponost souhaite organiser un marché des créateurs les 4 et 18 décembre 2022.

Ce marché (hors alimentaire) est ouvert aux créateurs et artisans professionnels qui s'engagent à ne vendre que des produits et créations issus exclusivement de leur propre travail de production, de transformation, de création.

Le montant du droit de place est celui du marché dominical, soit, en 2022 :

- Mètre linéaire : 1,73 €
- Electricité (220 V) : 3 €

Les autres conditions n'étant pas les mêmes que celles du marché dominical, un règlement de marché et un bulletin d'inscription spécifiques sont nécessaires.

Il est précisé que cette opération pourra être reconduite sur d'autres périodes.

Anne Arnoux souhaite savoir si ce marché ne s'adresse qu'aux seuls créateurs et artisans de Chaponost.

Martine Morellon indique que ce marché est ouvert à tous, Chaponois ou non.

Monsieur le maire remercie Martine Morellon pour l'implication dont elle fait preuve dans le cadre de l'exercice de sa délégation, un travail dans l'ombre, qui ne se voit pas toujours mais très efficace.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuver** le règlement du marché des créateurs ainsi que les modalités d'inscription ci-annexés.

VOTANTS	29
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	29



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

6 JUILLET 2022

Rapport n°22/75 - PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Cédric LAURENT

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ÉGLISE SAINT-PRIX
CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS N°2 ENTRE LE DIOCESE
ET LA COMMUNE DE CHAPONOST
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Exposé des motifs :

Par convention en date du 26/02/2021, la paroisse, le diocèse et la commune de Chaponost ont engagé les études préalables et avant-projet pour définir un programme de travaux et un planning pour la réhabilitation de l'église Saint-Prix.

A l'issue des études et de plusieurs échanges, il a été acté un programme de travaux pour un montant total de **1 100 000 €** Toutes dépenses confondues (TDC) décomposé en 2 phases :

- Phase 1 : mise hors d'eau, purge des éléments instables, dessalement,
- Phase 2 : gestion des dégradations lentes, aménagement du chœur, restauration du chœur et du transept.

Phases	Nature des travaux	Montant € HT
Phase 1	Mise hors d'eau de l'édifice, purge des éléments instables et dessalement	158 000
Phase 2	Gestion des dégradations lentes, aménagement du chœur, restauration du chœur et du transept	598 000
	Total HT	756 000

Réajustement MOE montant HT x 9,5%	74 000
Bureau de contrôle, SPS et divers	50 000
Imprévus	36 667
TOTAL HT	916 667
Total TDC (Toutes dépenses confondues)	1 100 000

Ce fonds de concours n°2 porte sur la mise en œuvre les phases PRO, DCE, ACT, VISA, DET et AOR de la mission de maîtrise d'œuvre et sur l'engagement à réaliser le programme de travaux défini ci-dessus.

Cédric Laurent rappelle la première convention et précise que la commune demeure sur le même engagement, seule la participation du diocèse et de la paroisse évoluent pour financer la totalité du projet.

Daniel Serant souhaite savoir si le Département et la Région ont été sollicités pour contribuer au financement.

Monsieur le maire répond qu'ils n'ont pas été sollicités par la commune mais peut-être vont-ils l'être par le diocèse.

Il précise que le diocèse a validé le montage financier présenté dans le projet de délibération.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention jointe en annexe,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

VOTANTS	29
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	29



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

6 JUILLET 2022

Rapport n°22/76 - PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le maire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M14

Exposé des motifs :

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le tableau des effectifs est présenté selon les postes ouverts par la collectivité et le ou les cadre(s) d'emploi auxquels ces postes peuvent être pourvus. Cette présentation permet plus de souplesse à la collectivité dans le suivi de ses effectifs et permet également d'intégrer les modifications de carrière des différents agents de la commune.

Suite au départ de deux agents de la crèche collective qui exerçaient leurs fonctions sur des postes à temps non complet à 50 %, il est proposé de supprimer ces deux postes et de créer un poste à temps complet dans un souci d'optimisation de l'organisation et de la gestion de la crèche collective et afin de rendre le recrutement plus attractif.

Par conséquent, il est proposé :

- La suppression d'un poste d'assistante de crèche à la crèche collective à temps non complet à 17.5/35^e,
- La suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche collective à temps non complet à 17.5/35^e,
- La création d'un poste d'assistante de crèche à la crèche collective à temps complet à 35/35^e.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** la modification des postes telle que précisée ci-dessus,
- **Met à jour** le tableau des effectifs de la commune en précisant le ou les cadre(s) d'emploi(s) auxquels sont ouverts les postes existant selon les éléments joints en annexe,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M14 de la commune.

VOTANTS	29
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	29

Informations :

-Décisions du maire.

-13 juillet : Eric Adam rappelle les festivités du 13 juillet : feu d'artifice, paëlla et bal des pompiers.

-Décès de Jacques Mutin : Daniel Serant souhaite rendre hommage à Jacques Mutin qui a œuvré de longues années pour la commune. Monsieur le maire s'associe à cet hommage, plusieurs membres du conseil municipal étaient présents à ses obsèques.

Le maire,
Damien COMBET



La secrétaire,
Anaïs VIDAL

